

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mme Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES VOIRIES
COMMUNALES**

CM-2020-6S-DAF-99

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2020-2S-DAF-15 du 23 juillet 2020 portant approbation du budget primitif 2020 ;

Vu les demandes de la Ville en date 31 juillet et 22 septembre 2020 ;

Vu la notification du Conseil départemental en date du 30 septembre 2020;

Vu l'avis favorable de la commission "Finances" en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant la nécessité d'entériner la participation du Conseil départemental d'un montant de 250 000 € ;

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement des travaux d'entretien des voies communales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement définitif de l'opération comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Travaux d'entretien des voiries communales	500 000,00 €
TOTAL DEPENSES	500 000,00 €

RECETTES HORS TAXES	Montants
Conseil départemental	250 000,00 €
Ville du Gosier	250 000,00 €
TOTAL RECETTES	500 000,00€

Article 2 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

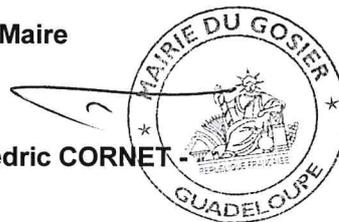
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
23 DEC. 2020
Et publication ou notification le
23 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du plan de financement des travaux d'entretien des voiries communales

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDAF99 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDAF99-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers